

**AIDE A LA REFLEXION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS
AU DOMICILE DES ASSISTANTS MATERNELS
APRES LA PERIODE DE CONFINEMENT LIEE AU COVID-19**

Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé

Mis à jour le 30 avril 2020

A partir du 11 mai 2020, les assistants maternels employés par un particulier ou un établissement ou un service d'accueil familial (crèche familiale ou multi-accueil collectif et familial) vont poursuivre ou progressivement reprendre l'**accueil des enfants à leur domicile**.

Le contexte épidémique actuel nécessite de prendre des précautions particulières afin de limiter au maximum le risque de contagion entre les adultes et les enfants.

Une incertitude demeure quant à la disponibilité de masques en grand nombre, mais les annonces gouvernementales laissent présager la distribution de masques grand public répondant aux besoins de la population. L'assistant maternel pourra voir avec son/ses employeur (s) la mise à disposition de matériels individuels de protection.

Pour aider les assistants maternels à adapter l'accueil et leurs pratiques professionnelles et en l'attente de consignes nationales, la Direction de la PMI a formalisé des préconisations et recommandations. Ces préconisations seront modifiées selon l'évolution des consignes nationales.

Nombre d'enfants autorisés :

Depuis le 25/03/20, les assistants maternels exerçant à domicile (salariés de particuliers employeurs ou de crèches familiales) **sont autorisés à accueillir jusqu'à 6 enfants de moins de trois ans**, sans tenir compte de l'agrément délivré.

Ce nombre est diminué du nombre d'enfants de moins de 3 ans de l'assistant maternel.

Le nombre de mineurs présents au domicile (enfants accueillis + ceux de l'assistant maternel) ne peut dépasser 8 enfants.

Cette mesure permet de reprendre éventuellement l'accueil des enfants qui étaient sous contrat avant le confinement et de maintenir les accueils des enfants de personnel prioritaire ou d'accueillir des fratries en périscolaire en complément des accueils scolaires.

Les assistants maternels **doivent déclarer les accueils et informer la PMI** en envoyant le formulaire national prévu à cet usage.

Elle s'applique jusqu'à une date fixée par arrêté du Ministre et au plus tard jusqu'au 31/07/20.

Contrats avec les parents



- Pour les assistants maternels qui avaient cessé d'accueillir pour motif de fragilité ou de facteurs de risques personnel (ou celle d'un membre de la cellule familiale), il est probable que le déconfinement ne changera pas votre situation d'emploi, tant que l'épidémie ne sera pas jugulée.
Nous vous rappelons, à cet effet, que la liste des personnes fragiles établie par le Haut Comité de Santé Publique est consultable sur le lien suivant : <https://www.solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>
- Pour les autres assistants maternels, la reprise de travail pour les parents employeurs va entraîner la reprise de vos accueils, si vous êtes encore en contrat avec ces derniers.

Pour toutes questions complémentaire , vous pouvez consulter le site <https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil.html>

Thème	Préconisations de la PMI
 <p>Consignes générales de sécurité</p>	<p>➔ Application des gestes barrière par l'assistant maternel et les enfants accueillis. (Affiche en annexe)</p> <p><u>Nettoyage régulier des mains</u> (annexe)</p> <ul style="list-style-type: none">✓ <i>Pour l'assistant maternel</i> au minimum toutes les 2 heures Sauf cas particuliers, l'usage des gants n'est pas recommandé. Un bon lavage de main, fréquent est préférable. <p>Port des gants pour le change ? Les selles semblent pouvoir être vecteur du coronavirus, il peut être conseillé de porter des gants au moment du change ; il faut bien se laver les mains à l'eau savonneuse après utilisation.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ <i>Pour les enfants</i>, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué : A l'arrivée de l'enfant ; Avant et après chaque repas ; Avant et après chaque sieste ; Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; Après s'être mouché ; Après avoir joué à l'extérieur ; ... <p>Sensibiliser les enfants au lavage des mains avec du savon doux : 30 secondes (ou le temps d'une comptine)</p> <p><u>Port d'un masque</u> : sous réserve des recommandations nationales Obligatoire pour l'assistant maternel lors des échanges entre adultes</p>  <p><i>Avec les enfants, le port du masque n'est pas obligatoire mais constitue une protection complémentaire aux mesures barrière. Le masque pourrait être utilisé lors des contacts rapprochés (biberon, repas...).</i></p> <p>Les consignes d'utilisation sont rappelées en annexe.</p> <p> Interdiction formelle de faire porter un masque à un enfant de moins de 6 ans.</p> <p><u>Hygiène renforcée du logement</u> : Aération, nettoyage et désinfection régulière des espaces d'accueil, poignées de portes, surfaces, objets manipulés et touchés.</p>

Thème	Préconisations de la PMI
<div data-bbox="256 416 440 680" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="204 808 496 931">Conduite à tenir face aux parents lors des arrivées et départs des enfants</p>	<p data-bbox="523 293 1198 327">→ Application des gestes de distanciation sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="523 360 1394 450">☐ Aménager dans le domicile une zone d'entrée pour accueillir le parent accompagnateur et l'enfant (sas d'entrée si espace suffisant ou coin de la salle de vie) <li data-bbox="523 501 1166 535">☐ Interdire l'accès aux autres pièces du logement <li data-bbox="523 584 1394 640">☐ Limiter la présence d'un seul parent pour l'arrivée et le départ des enfants. <li data-bbox="523 685 1394 741">☐ Adopter la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas embrasser) <li data-bbox="523 775 1259 808">☐ Respecter la distance préconisée d'un mètre minimum <p data-bbox="523 853 900 887"><u>Lors des arrivées et départs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="523 898 1394 931">✓ Mettre à disposition du gel hydro alcoolique à utiliser à l'arrivée <li data-bbox="523 943 1394 999">✓ Si, plusieurs enfants sont accueillis : Prévoir des heures d'arrivée différentes pour que les familles ne se croisent pas ; <li data-bbox="523 1010 1394 1043">✓ Entre les arrivées des familles, désinfecter les poignées de porte <li data-bbox="523 1055 1394 1111">✓ Limiter le temps passé matin et soir avec le parent, les transmissions sont concises pour limiter le temps d'exposition. <div data-bbox="523 1144 587 1200" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="616 1144 1394 1200">Le Soluté Hydro Alcoolique (SHA) ne convient pas aux jeunes enfants et doit être mis hors de leur portée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="523 1245 1394 1368">☐ Demander aux parents de fournir et de laisser le temps de la crise sanitaire à l'assistant maternel du matériel dédié à l'accueil (couches, doudou, vêtements de rechange, biberons, ...) pour limiter la propagation du virus entre le domicile et le lieu d'accueil.
<p data-bbox="245 1559 453 1592">Repas- goûters</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="523 1413 1394 1469">☐ Se Laver les mains avec du savon doux, avant et après repas: 30 secondes (ou le temps d'une comptine). <li data-bbox="523 1525 1394 1648">☐ Préparer les repas avant l'accueil et supprimer les repas fournis par les parents pour limiter les supports de propagation (sauf cas particuliers et en respectant au maximum les demandes fondées des parents). <li data-bbox="523 1693 1394 1749">☐ Installer les enfants, si possible, en respectant une distance d'un mètre entre eux.
<p data-bbox="300 1895 399 1928">Siestes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="523 1805 1126 1839">☐ Affecter un lit ou un espace à chaque enfant <li data-bbox="523 1872 1394 1928">☐ Installer les couchages à un mètre de distance ou répartir les enfants dans différentes pièces. <li data-bbox="523 1984 1394 2040">☐ Laver régulièrement les draps, la turbulette (à 60°C au minimum 30 min ...)

Thème	Préconisations de la PMI
<p align="center">Jeux- activités- sorties</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aménager des espaces et des temps de jeux qui puissent faciliter l'application des gestes barrière. <input type="checkbox"/> Trier les jeux et ne pas utiliser ceux non lavables <input type="checkbox"/> Limiter les circulations d'objet entre enfants et limiter leur nombre pour permettre la désinfection. <input type="checkbox"/> Des jeux d'eau autour du lavage des mains et des jouets pourraient être proposés régulièrement. <input type="checkbox"/> L'accès au jardin est autorisé. Nettoyer et désinfecter tous les jours les balançoires, jeux et matériels utilisés <input type="checkbox"/> Les regroupements et temps collectifs ne sont pas autorisés jusqu'à nouvel ordre (actions collectives au RAM, regroupements dans les parcs, au domicile d'autres assistants maternels, ou dans un cadre associatif...) <input type="checkbox"/> Dans le cadre des mesures nationales en vigueur, les sorties pourraient être autorisées en respectant les gestes barrière et la distanciation sociale
<p align="center">Tenue et Hygiène individuelle pour l'assistant maternel</p>	<p>→ Porter si possible une tenue réservée à l'accueil, lavée tous les jours</p> <p>→ Porter obligatoirement un masque entre adultes à l'arrivée et au départ des enfants Avec les enfants, le port du masque n'est pas obligatoire mais constitue une protection complémentaire aux mesures barrière. Le masque pourrait être utilisé lors des contacts rapprochés (biberon, repas...).</p> <p>→ Hygiène individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cheveux attachés ou relevés ; <input type="checkbox"/> Ongles courts sans vernis ; <input type="checkbox"/> Pas de port de bijoux <input type="checkbox"/> Avoir les avant-bras découverts <input type="checkbox"/> Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
<p align="center">Hygiène du logement et du matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Organiser le matériel</u> à destination des enfants afin que chaque enfant ait son matériel propre et retirer le matériel difficilement nettoyable (livres, papier, peluches, ...) <input type="checkbox"/> <u>Nettoyer les jeux selon la procédure suivante :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les jouets sont lavés 2 fois par jour au minimum, par trempage dans un détergent compatible pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant puis sont rincés et séchés, ou par lavage au lave-vaisselle ; - Les jouets non immergeables sont lavés 2 fois par jour au minimum : essuyage avec une lingette à usage unique ou un chiffon réutilisable, changé à chaque utilisation (et lavé en machine à 60 °C minimum selon un cycle de lavage normal avec un détergent classique), imprégné d'une solution de détergent compatible pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant, puis sont rincés et séchés

Thème	Préconisations de la PMI
<p align="center">Hygiène du logement et du matériel (suite)</p>	<p>☐ <u>Nettoyer tous les jours</u> les sols, les surfaces, les poignées de portes, interrupteurs <u>après le départ des enfants</u> avec les produits ménagers nettoyant/désinfectant adaptés (portant la norme EN 14476) ou de l'eau de javel diluée à 2.6% dans 4l d'eau.</p> <p> Mettre les produits d'entretien hors de vue et de portée des enfants et stockés dans des placards fermés à clés. Ne jamais mélanger les produits.</p> <p>☐ <u>Nettoyer tous les jours</u> le matériel utilisé sans oublier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les cuvettes de toilette, chasses d'eau, pots individuels, plans de change distributeurs de savon ✓ Le matériel de cuisine et mobilier (tables, chaises, lits...) ✓ Les accessoires (stylos, téléphones, barrières...) ✓ Les jouets en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche qui doivent être nettoyés toutes les deux heures. <p>☐ <u>Changer le linge</u> dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles) et le laver à 60°C.</p> <p>☐ Vider régulièrement les poubelles et autres conditionnements.</p> <p>☐ <u>Aérer</u> régulièrement le domicile (particulièrement avant l'arrivée des enfants et lors du nettoyage le soir).</p> <p> Garantir la sécurité des enfants par l'utilisation des dispositifs habituels de sécurisation des ouvrants des pièces accessibles aux enfants (système de bloque-fenêtre, ...).</p>
<p>Surveillance de l'état de santé des enfants durant l'accueil</p>	<p>L'assistant(e) maternel(le) sera attentif à l'apparition éventuelle de symptômes.</p> <p><u>Signes évocateurs de Covid-19 :</u> Fièvre (> à 38°) ou sensation de fièvre ; Toux ; Autres signes respiratoires (une respiration rapide peut être un signe de gravité) ; Courbatures, douleurs de type grippal ; Sensation de perte du goût ou de l'odorat.</p> <p>S'il s'agit d'un enfant accueilli (toux, fièvre, difficultés respiratoires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isoler l'enfant du reste du groupe des autres enfants accueillis (port du masque préconisé pour la professionnelle) ; • Si fièvre > 38° lui donner du paracétamol selon l'ordonnance nominative de l'enfant et son poids; • Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant ; • Prévenir la PMI ; • Si les symptômes s'aggravent avec notamment des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement : appeler le 15

Thème	Préconisations de la PMI
<p>Surveillance de l'état de santé des enfants durant l'accueil (suite)</p>	<p>S'il s'agit d'un enfant qui présente de la fièvre ou de la toux à l'arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander au parent de repartir avec l'enfant et de prendre contact avec son médecin pour établir un diagnostic ; • Si le diagnostic posé est une infection Covid (la confirmation biologique ne sera pas exigée), l'enfant sera exclu jusqu'à sa guérison, et 14 jours minimum. <p>S'il s'agit d'un parent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le médecin qui suit le parent aura donné les consignes pour l'ensemble de la famille, l'enfant ne sera plus accueilli durant 14 jours minimum. <p>Que faire si l'assistant(e) maternel(le) ou un membre de sa famille présente les symptômes caractéristiques du COVID-19 ?</p> <p><u>Hors accueil</u> : Il doit prévenir les parents et cesser l'accueil des enfants. Puis, Il doit consulter un médecin traitant (ne pas appeler le 15 ni se présenter aux urgences sauf en cas de symptômes graves). La durée de son arrêt de travail sera précisée par son médecin traitant.</p> <p><u>Si durant l'accueil</u>, l'assistant maternel a des signes évocateurs du Covid-19, il doit prévenir les parents pour qu'ils viennent chercher leur(s) enfant(s). Puis il doit consulter son médecin traitant qui pourra prescrire un arrêt de travail.</p>
<p>Conduite à tenir face à un cas confirmé de COVID-19</p>	<p><u>Cas confirmés de COVID-19</u></p> <p>En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez l'assistant maternel, un membre de sa famille ou un enfant, l'ARS devrait prendre contact afin de mener son « enquête cas contacts » et donner les consignes.</p> <p>Le logement et les matériels doivent être désinfectés selon les procédures suivantes :</p> <p><i>Entretien du logement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols. <input type="checkbox"/> Les logements (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer les sols et surfaces à l'aide d'un produit détergeant; • Rincer à l'eau; • Laisser sécher ; • Désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 2.6% <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un produit ménager nettoyant/désinfectant adapté (portant la norme EN 14476) <p><i>Utiliser des gants de ménage résistants et des chaussures fermées ;</i></p>

Entretien du linge :

- Manipuler le linge qui a été en contact avec l'enfant contaminé avec soin.
- Ne pas le serrer contre soi.
- Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver.
- Température de lavage : 60°C pendant au moins 30 minutes.

En cas de question ou de doute, contacter la puéricultrice de PMI en EDS